

**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 JUILLET 2020**

vingt le trois juillet, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment
présidée de Monsieur Philippe DAMBRINE,
Maire.

Etaient présents : MM. : PH. DAMBRINE, CH. BAGLAND, E. BIZIEUX, X. GRIGNON, D. LEVEAU, O.
MACIA, T. MORGAND, CH. PALCOWSKI, JE PIGACHE, B. SALESSE, H. VERON,
Mmes M-H HUON, C. MARIE-JULIE, L. NADOU-CHAUSSON, B. VIGREUX.

Absents : Néant

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de Séance : Jean-Etienne PIGACHE

ORDRE DU JOUR

- Installation du conseil municipal
- Election du maire
-
- Elections des adjoints

SEANCE

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Yves LEHOUELLEUR, maire sortant, ouvre la séance et
le conseil municipal déclare aux membres du conseil installés dans leurs fonctions.

Il donne la présidence à Mme Marie-
nouveau maire conformément à l'article 00-8 du CGCT.

Elle constate que l'art. 00-17 du CGCT est remplie et invite le
conseil municipal au scrutin secret et à la majorité absolue.

Il est ensuite désigné par le conseil municipal un secrétaire de séance (art. 2121-15 du CGCT) et deux
assesseurs : M. Damien LEVEAU et M. Thomas MORGAND afin de constituer le bureau.

ELECTION DU MAIRE

Messieurs Hervé VERON et Philippe DAMBRINE se déclarent candidats.

Chaque conseiller municipal a déposé son vote dans le réceptacle prévu à cet effet. A la suite du
vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote
par les assesseurs.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

M. Hervé VERON : 6 voix
M. Philippe DAMBRINE : 9 voix

Monsieur Philippe DAMBRINE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamé Maire de la commune et a été immédiatement installé et pris la présidence de la séance.

Monsieur le Maire annonce la date du prochain conseil municipal et remet en mains propres les convocations.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-2.

Considérant
siéger.

A 1.ectif légal du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide uver la création de 3 adjoints au maire.

ELECTION DES ADJOINTS

1^{ER} ADJOINT :

Messieurs Hervé VERON et Jean-Etienne PIGACHE se déclarent candidats.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 08

Ont obtenu au poste de premier adjoint :

Monsieur Hervé VERON : 06 voix
Monsieur Jean-Etienne PIGACHE : 09 voix

Monsieur Jean-Etienne PIGACHE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé premier adjoint.

2^{ème} ADJOINT

Messieurs Benjamin SALESSE et Christian PALCOWSKI se déclarent candidats.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 08

Ont obtenu au poste de deuxième adjoint :

Monsieur Benjamin SALESSE : 06 voix

Monsieur Christian PALCOWSKI : 09 voix

Monsieur Christian PALCOWSKI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé deuxième adjoint.

3^{ème} ADJOINT

M. Damien LEVEAU et Mme Marie-Hélène HUON se déclarent candidats.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 08

Ont obtenu au poste de troisième adjoint :

Monsieur Damien LEVEAU : 06 voix

Madame Marie-Hélène HUON : 09 voix

Madame Marie-Hélène HUON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamée troisième adjoint.

Le Procès-verbal dressé et clos est dûment signé par le maire, la conseillère municipale la plus âgée, les assesseurs et le secrétaire de séance.

M. le Maire remercie
en remerciement de ses loyaux services rendus à la commune.

M. Yves LEHOUELLEUR remercie à son tour M. le Maire, lui

03

M. le Maire annonce ensuite que les festivités de la fête nationale du 14 juillet conformément aux directives de M. le Préfet sont annulées.

LECTURE ET REMISE DE LA CHARTE DE L'ELU

M. le Maire donne lecture de la _____ dont un exemplaire a été remis à chacun des conseillers munic _____, copie dématérialisée municipaux (art. L2123-1 à L2123-35) (Chapitre III du titre II du livre premier de la seconde partie du CGCT) sera adressée aux élus.

Monsieur SALESSE demande _____ , _____
le Maire répond que les élus recevront les intitulés par messagerie.

Madame NADOU-CHAUSSON demande à son tour si le nouveau conseil peut obtenir des informations concernant le rôle des membres des commissions étant nouvellement élue.

M. le Maire répond que les élus recevront également cette information par messagerie.

accomplit durant leur mandature ainsi que les Monthéobaldiens et Monthéobaldiennes et termine par féliciter le nouveau maire ainsi que les adjoints et les conseillers nouvellement élus.

La séance est levée à 18 heures 30.

Le Maire,
PH. DAMBRINE